

Abonnements : Vi : 6 mois . . . 4 fr. 1 an . . . 7,50 Nord et Pas de-Calais 6 mois . . . 5 fr. 1 an . . . 7,50

Le Journal parait le Mercredi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.

JOURNAL D'ARMENTIÈRES

Revue Politique, Littéraire & Commerciale

Locales : 1 fr. la ligne. Annonces : 30 c. la ligne. Réclames : 40 c. id. Actes de sociétés : 0,15 c. Les Bureaux du Journal sont ouverts tous les jours, le Dimanche excepté, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Armentières, le 2 Janvier 1900.

LA POLITIQUE

Vieilles guitares

La grève est une chose légitime en soi et contre laquelle on ne saurait s'élever, tant que ses conséquences demeurent localisées entre les deux intérêts en lutte, celui du patron et celui de l'ouvrier. Mais si, par l'effet d'une cessation de travail dont l'objet est une demande d'augmentation de salaires, d'autres ouvriers se trouvent réduits au chômage et aux privations qui en sont la conséquence, la grève reste un droit, sans doute, mais elle devient une atteinte à l'humanité et au principe de solidarité démocratique que les travailleurs mettent sans cesse en avant pour justifier leurs actes.

Ces réflexions nous sont inspirées par la lecture des nouvelles, venues du bassin de la Loire, où sévit le grève des mineurs. Par suite du manque de charbon, un certain nombre de grandes usines ont dû licencier tout ou partie de leur personnel. De ce fait, près de quatre mille ouvriers vont se trouver sans ressources en plein hiver et à un moment de l'année où, dans tous les ménages, les plus pauvres comme les plus riches, la dépense est sensiblement augmentée.

Nous le demandons : est-ce là cette fraternité dont les tribuns des revendications socialistes nous rebattent les oreilles ? Ce n'est pas même de la solidarité, c'est du pur égoïsme. Les mineurs de Saint-Etienne, excités à l'idée que les circonstances permettent aux Compagnies de réaliser peut-être des bénéfices plus élevés qu'en temps normal, ont jugé le moment favorable pour réclamer une augmentation de salaire.

C'était leur droit, comme le dit le forgeron de Coppée, et nous n'avons pas à leur faire remarquer que ces bénéfices des Compagnies — dans lesquels ils n'ont, en somme, légalement rien à voir — compensent peut-être à peine des déficits d'années antérieures. Mais leur devoir serait de songer un peu aux pauvres diables qu'ils privent non pas d'une augmentation de paye, mais de tout un salaire et aux enfants dont ils rognent le morceau de pain.

Après de tels exemples d'égoïsme,

me, les grévistes de la Loire seront mal venus à demander qu'on s'apitoie sur leur sort et sur la « dureté » des capitalistes envers les exploités ».

LA HAUTE-COUR

Mort subite d'un spectateur

Une audience mouvementée, dramatique. Elle débute par un accident qui met tout le monde en émoi. A peine les sénateurs ont-ils gagné leurs places — à l'exception de MM. Buvignier et Talou — manquant — qu'une nouvelle circonférence, sinistre. Un spectateur, dit-on, vient de se dresser dans une tribune, les bras en avant, le visage convulsé. Tout d'un coup, le corps s'éroulait. L'homme était mort. Et l'on prononce son nom : M. Raymond Riou, un bijoutier joaillier, habitant la rue de l'Université, venu au Sénat pour se donner les émotions d'une séance — et mort de sa maladie de cœur, les pressant peut-être, en tous cas, avant de les avoir éprouvées.

A leurs bancs, tous les accusés, sauf Déroulède et Barillier — et aussi Guérin, ayant fait annoncer « qu'il se recueillait et préparait sa défense ».

La défense de Dubuc

Au surplus, Guérin a tout le temps devant lui pour se recueillir. C'est Dubuc qui ouvre le feu — et c'est avec cranerie qu'il se présente. Une ou deux phrases, c'est tout ce qu'il veut apporter pour sa défense, sa justification appartenant à son avocat. Et c'est d'une voix coupante, les mots portés soutenus par un geste altier, qu'il lance :

« Un mot seulement. Je tiens à constater que je ne suis poursuivi pour aucun acte précis. Je ne le suis que pour des pensées ou des opinions qui ne tombent pas sous le coup de la loi pénale.

Vous pouvez messieurs, me condamner. Je n'aurai qu'un regret, le regret de n'être pas là, à la tête de mon bataillon, pour m'opposer aux pires ennemis de la nation, le jour où la haute banque juive aura définitivement triomphé.

M. Evain prend place à la barre. Une plaidoirie énergique, véhémement, d'une argumentation serrée, précise et puissante.

C'est le caractère de son client qu'il veut d'abord faire connaître.

Dubuc a été représenté comme brutal, féroce, pliqu-t-il, alors qu'il n'est qu'ardent, bouillant, emporté peut-être, mais seulement quand on le provoque.

« Quand on l'attaque, il se défend ; n'est-ce pas son droit ?

Quels reproches lui adresse-t-on se demande le défenseur. On a relevé contre lui, dans une lettre, une allusion « à la grande semaine. »

« Que signifiait cette expression ? La grande semaine, ce n'est pas celle d'Autenil, celle du 4 juin, jour de la manifestation contre le Président de la République, mais bien celle dans laquelle se sont trouvés réunis les événements graves de la Cour de cassation et l'arrivée du commandant Marchand, le 2 juin !

De l'assaut à la préfecture de Caen, le défenseur ne dit qu'un mot en souriant, rappelant que l'ancien garde des sceaux, M. Lebré, a fait justice de cette fantaisie.

« Alors, quoi ? On nous a parlé de la manifestation du 25 octobre 98, la seule où l'on rencontre Dubuc. Mais il n'y est pas venu pour compléter avec la Ligue dont il était le président et qui, ce jour-là, ne fut pas convoquée par lui. Qu'importe, s'il se trouvait là comme simple particulier. Il y a eu quarante témoins cités à la suite de cette déshonneurée. Les implications de cet échouement, les poursuites ?

Et le défenseur, avec éloquence, insiste sur les opinions de son client « qui veut la République, ne songeant qu'à une chose, au renversement de l'oligarchie juive » — terminant par ces paroles :

« M. le procureur général a dit de Dubuc : « Pour lui, la matraque est une divinité. » C'est une calomnie. Dubuc, je le répète, n'a jamais donné de coups qu'après en avoir reçu.

Ainsi donc, personne ne croit au complot et si vous condamnez Dubuc pour avoir complété ce serait, croyez-moi bien, l'effondrement d'un procès dans le ridicule.

La défense de Guérin

Guérin a fait son apparition vers la fin de la plaidoirie de M. Evain. Il a dans les mains des notes, mais il les délaissera, les dédaignera,

entraîné, emporté par la fougue de son tempérament. C'est d'abondance qu'il jettera à ses juges sa parole enflammée, précipité surtout d'atteindre, de blesser le procureur général. Le débit est rapide, le geste haut, le ton mordant.

Tout de suite il se précipite dans la mêlée : « Si vous êtes décidés à nous condamner, plaider est inutile ; si vous êtes des juges, vous demandez la justice serait vous faire injure, car vous nous la devez.

Je suis ici pour combattre encore non pour moi, mais pour ma cause. Ah ! oui, je suis du complot ; j'ai la tête qui redébit, j'ai la pensée qui guide, j'ai le bras qui agit. Et vous auriez beau m'enfermer, j'agirai encore, car ma cause est juste, car ma cause est bonne.

Qu'importe ce qui adviendra de nous ! Est-ce que nous sommes des juifs et des mercantis pour mettre en balance notre intérêt personnel ! Non, notre personnalité disparaît. La cause est tout !

M. Bernard a parlé de mon honneur ; entre l'honneur de M. Bernard et le mien, c'est encore le mien que je préfère.

Sur ce, des sénateurs réclament. Leur mauvaise humeur lance Guérin sur une autre piste. Il abandonne une seconde le procureur général pour faire front contre ses juges, et blème, courroucé, rappelant un incident d'audience noté dans sa mémoire, il s'écrie : « M. Ménard disait un jour qu'il aurait peut-être de la peine à me défendre. Alors l'un de vous d'une voix féroce et anonyme, cria : « Ah oui ! » Parole d'infâme, parole de lâche, vomie dans le pupitre pour qu'on ne puisse voir la figure.

Pour le coup, les pupitres se vengent en se livrant au vacarme, tandis que Guérin, satisfait de cette « sortie » et revenant au procureur général, arrive à faire entendre ces mots :

« Le procureur général, l'homme rouge, n'a rien écouté, n'a rien entendu de cette double exclamation, pas plus du reste qu'il n'a appris quelque chose au cours de ce débat. Ah ! que votre costume vous va bien ! Vous êtes ici pour nous faire condamner et non pour nous accorder la justice. Je me

suis demandé si le jour où l'on dévot magistrat, on cesse d'être un homme.

Incident

Décidément, les choses se gâtent. Le président agit sa sonnette.

M. Fallières. — Je vous arrête... M. Guérin. — J'ai le droit de me défendre.

« Le président. — Dans l'intérêt de votre défense, soyez modéré. M. Guérin. — Si je ne puis me défendre, je m'assois. Apportez le bâillon.

« Le président. — Votre défense ne gagne rien à des personnalités. M. Guérin. — Est-ce que je songe à me défendre ! Je suis un condamné de demain, et l'on me demande d'être soumis, obéissant. Qu'on nous laisse, au moins, le bénéfice du courage. Ça ne vous coûte rien, c'est nous qui payons.

« Là-dessus, Guérin reprend plus tranquillement sa défense, s'appliquant à se laver des épithètes de brutal, de bandit, dont on a bien voulu le gratifier.

« On a dit aussi que j'étais un révolutionnaire.

« La République est née au moment où ma pensée naissait. Je peux donc sourire quand je me vois traité de révolutionnaire.

« J'avais pensé que lorsqu'on changeait tout dans un pays, c'était pour faire un sort meilleur à ceux qui l'habitent. Illusion ! Nous sommes des révolutionnaires, moi et mes amis, parce que vous ne l'êtes plus.

« En 1871, j'ai vu les rues de Paris jonchées de cadavres, des hommes fusillés, d'autres traqués comme des bêtes sauvages, alors qu'ils n'étaient que des instruments.

« J'ai vu aussi le peuple féroce poursuivre un agent et qui, après l'avoir tué, portait le poids des crimes des prêtres de police qui se débattaient ainsi à la responsabilité. Et il y a des gens qui datent de cette époque et qui, au lieu d'être aigri par les membres de la Haute-Cour, et qui ne peuvent plus palir, teller ont leur visage a été couvert de sang.

Nouvel incident

Le Sénat presque tout entier frémit. De nombreux sénateurs se lèvent. Encore la sonnette :

« Le président. — M. Guérin, je vous invite à plus de modération. M. Guérin. — Ai-je nommé quelqu'un ? Avez-vous reconnu quel-

FEUILLETON du journal d'Armentières. 270

LE CAPITAINE LA CHESNAYE par ERNEST CAPENDU QUATRIÈME PARTIE LES GROTTES D'ETRETAT

XXVII

LES DEUX JEUNES FILLES

Une partie de la bande de La Chesnaye existait encore, commandée par un lieutenant. Cette nuit je me suis revêtu du costume complet que portait le capitaine, j'ai emprunté sa barbe et sa chevelure postiche, et ainsi que vous venez de la voir je suis arrivé à temps pour vous preserver d'un danger nouveau. Les bandits étonnés, d'abord et convaincus ensuite sont rentrés dans l'obéissance qu'ils doivent à leur chef. En ce moment ils attendent mes ordres ; mais il faut nous hâter d'agir dans la crainte d'une surprise nouvelle. Les ordres sont donnés ; nous allons partir ! Une fois en liberté nous serons sauvés et sans crainte de dangers nouveaux. Un homme sûr conduira Aldah après de Van Helmont qui l'attend ; et je vous remettrai moi-même Diane, entre les mains de votre père ! Commandez-vous, maintenant !

« Attendez ! dit vivement le comte en les arrêtant du geste ; ne faites pas avant de partir que je reprenne l'apparence du capitaine, que je révèle de nouveau cet aspect que j'ai rejeté avant de me présenter à vos yeux. Attendez moi je reviens... et ne vous effrayez pas ! »

Comme on le voit, Reynold avait tout prévu, même les confidences qui auraient pu se faire et que s'étaient faites les jeunes filles ; et ces confidences, il en détruisit le danger qui pouvait en résulter pour lui dès ses premières paroles, la ressemblance du bandit et du gentilhomme expliquait tout.

Diane et Aldah comprirent à peu près cette explication si rapidement donnée ; mais ce qu'elles virent surtout dans les paroles du jeune homme ce fut la liberté qui s'offrait enfin à elles : cette liberté après laquelle elles aspiraient depuis près d'une année entière ; cette liberté dont l'espoir leur rendit immédiatement la force et le courage.

Toutes deux firent ensemble un même mouvement vers le comte de Bernac. — Sauvez nous ! dirent-elles ensemble ; Sauvez nous !... ne nous abandonnez pas ! Partons !

« Je vous sauverai, je le jure, ou je mourrai avec vos yeux ! » s'écria le comte avec chaleur.

« Partons ! Partons fit Diane en s'élançant.

« Partons ! fit Aldah en suivant sa compagne.

« Attendez ! dit vivement le comte en les arrêtant du geste ; ne faites pas avant de partir que je reprenne l'apparence du capitaine, que je révèle de nouveau cet aspect que j'ai rejeté avant de me présenter à vos yeux. Attendez moi je reviens... et ne vous effrayez pas ! »

« Je suis perdue ! Je suis perdue ! » murmura-t-elle en se hissant pour l'écarter et tirer le reste du précieux objet.

Reynold était prêt. En se tournant il aperçut la branche de corail entre les mains de la jeune fille.

« Qu'est-ce cela ? demanda-t-il avec étonnement, car lui, qui connaissait jusque dans le plus petit détail ce que contenait les grottes, n'avait jamais vu dépendant cette propriété de son père tant mal et Eudes avait su cacher ce talisman à tout les regards.

« N'y touchez pas ! dit vivement Aldah en repoussant la main étendue du jeune homme, c'est m'appartient ! C'est l'arrê de ma destinée.

Diane en se rappelant subitement, elle aussi l'histoire merveilleuse que lui avait confiée sa comragne.

« Te pardonner chère et douce enfant ! fit Aldah en pressant dans ses bras la fille du prévôt de Paris. Te pardonner, pourrais-je pas le faire. Lora même que je le voudrais ? Va ! va ! le mort doit venir, ta main la rendra plus douce.

« Reynold ne comprenait pas, mais le temps était trop précieux pour qu'il songe à demander une explication.

« Partons, fit-il en entraînant les deux jeunes filles.

Dans la grande grotte les argouilles étaient prêts à exécuter les ordres donnés par la capitaine. Les armes brisées, nettoyées et visitées, les vêtements en lambeaux étaient rajustés tant bien que mal ; les plus vives avaient retrouvé leur équilibre naturel, et Ca-

mélien, auquel personne ne faisait plus attention, gisait toujours garrotté et bâillé on entre les trois cadavres.

« La Chesnaye entra précédant les deux jeunes filles.

« Fleur-de-Pommier, dit-il au bandit que nous connaissons et qui, après avoir, durant quelques instants, tremblé dans la tristesse de Gamésion et du grand cocor, avait été l'un des premiers à se remettre sous les lois du capitaine, Fleur-de-Pommier, prends la tête ; chacun te suivra et imitera ton allure.

« Hors des grottes, enfants. Sur les victoires nous attendent de nouvelles victoires et de riches botines.

« En avant, hors la bande, murmura le Fleur-de-Pommier s'engageant dans la galerie conduisant à la croisée extérieure. La troupe, le suiva, marchant homme à homme.

« La Chesnaye forma la marche. Derrière lui venait Diane et Aldah.